

ARRETE DU MAIRE

N° AR A 2026-038



OBJET : Délégation de fonction au sixième adjoint –
Monsieur Franck Bonnet

Le Maire de Mouzillon,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-18,

Vu le procès-verbal de l'élection du Maire et des adjoints ainsi que la feuille de proclamation annexée en date du 20 mars 2026 portant nomination de Monsieur Franck Bonnet comme sixième adjoint,

Considérant qu'afin de permettre une bonne administration de l'activité communale dans les secteurs de la stratégie foncière, des espaces ruraux, de l'économie de proximité, de l'environnement et de la mobilité, il est nécessaire de prévoir une délégation de fonction et de signature à Monsieur Franck Bonnet,

Considérant que selon l'état du droit en vigueur une délégation de fonction emporte nécessairement délégation de signature sauf précision contraire dans l'arrêté,

ARRETE

ARTICLE 1 :

A compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté, Monsieur Franck Bonnet est délégué pour la durée du mandat, sous ma surveillance et ma responsabilité, pour traiter le secteur d'activité de la stratégie foncière, des espaces ruraux, de l'économie de proximité, de l'environnement et de la mobilité. A ce titre, Monsieur Franck Bonnet connaît le champ d'intervention suivant :

Délégations	Forme de la délégation	Nature décisions à signer
Participer et représenter la commune dans les instances et réunions organisées par l'intercommunalité et les autres partenaires sur les thématiques de l'environnement, de la mobilité et de l'économie de proximité	Fonction	Feuille de présence, procès verbaux
Convoquer et préparer les commissions en en lien avec la délégation	Fonction	Convocation
Signer les engagements comptables dont l'objet est en lien avec le secteur de la stratégie foncière, de l'environnement, de la mobilité et de l'économie de proximité pour un montant maximum de 5 000 € HT	Fonction	Engagements comptables : devis, bon de commande, tickets
Signer les courriers et les documents administratifs en lien avec la stratégie foncière, l'environnement, la mobilité et le l'économie de proximité	Fonction	Courriers et documents susvisés
En second lieu en cas d'absence ou d'empêchement du 4ème adjoint, signer les actes d'acquisition et de vente de parcelles communales et tous documents s'y rapportant	Fonction	Actes d'acquisition et de vente de parcelles communales

Accusé de réception en préfecture
044-214401085-20260331-2026_038A-AR
Date de réception préfecture : 01/04/2026

ARTICLE 4 :

Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le préfet
- Monsieur le trésorier
- L'intéressé

Notifié à l'intéressé le
Signature

31/03/2026



Fait à Mouzillon, le 31 mars 2026

Le Maire,
Jean-Marc JOUNIER.

